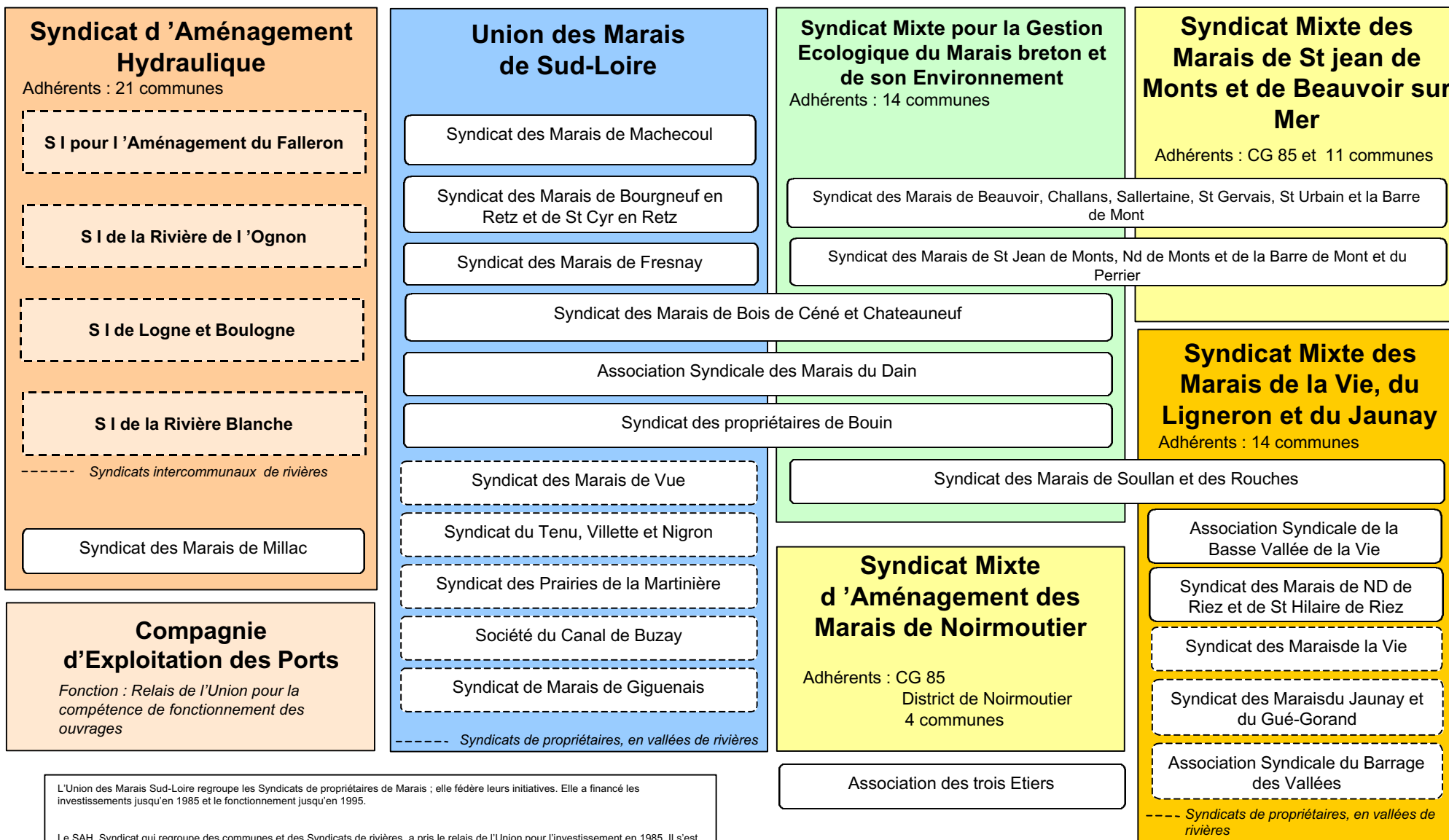


Organigramme Marais Breton



L'Union des Marais Sud-Loire regroupe les Syndicats de propriétaires de Marais ; elle fédère leurs initiatives. Elle a financé les investissements jusqu'en 1985 et le fonctionnement jusqu'en 1995.

Le SAH, Syndicat qui regroupe des communes et des Syndicats de rivières, a pris le relais de l'Union pour l'investissement en 1985. Il s'est doté de la compétence de fonctionnement et a pris le relais de l'Union pour le fonctionnement en 1996. Depuis 1996, le Conseil Général 44 participe au budget de fonctionnement du SAH et l'Union ayant transféré sa gestion hydraulique au SAH, apporte à celui-ci sous forme de fonds de concours, le montant de la taxe de marais perçue auprès des Syndicats de marais.

La Compagnie d'Exploitation des Ports est le prestataire de service du SAH pour la gestion hydraulique et l'entretien des ouvrages depuis le 1^{er} juin 1995. Elle a repris le personnel de l'Union des Marais et gère des ouvrages qui sont la propriété de l'Union, du SAH, de l'Etat (Collet, etc.), ou de Syndicats. Elle est le conseiller technique de l'Union et du SAH, rend des comptes de sa gestion et propose des améliorations de gestion.